

Laténa : le Conseil communal est connu

Saint-Blaise, le 20 juin 2024. Les membres du Conseil général de Laténa, élu·e·s le 21 avril dernier, se sont réuni·e·s à l'auditoire de Vigner de Saint-Blaise pour la séance de constitution de la commune de Laténa. Le suspens n'a pas duré puisqu'il a fallu un seul tour pour désigner les cinq représentant·e·s qui siègeront à l'exécutif à partir du 1^{er} janvier 2025.

La population de Laténa connaît désormais ses autorités. Les membres du Conseil général, élu·e·s le 21 avril dernier, se sont réuni·e·s pour la première fois à l'auditoire de Vigner de Saint-Blaise afin d'élire les cinq représentant·e·s de l'exécutif qui siègeront à partir du 1^{er} janvier 2025. Un moment historique pour la nouvelle commune de Laténa qui s'est d'ailleurs déroulé en présence de nombreuses personnes venues pour l'occasion.

Ils et elles étaient six candidat.e.s pour cinq sièges et il aura fallu un seul tour pour connaître la composition du futur Conseil communal. La Verte Valérie Dubosson (38 voix), les libéraux-radicaux Laurent Amez-Droz (36 voix) et Rocco Mauri (38 voix), ainsi que les socialistes Vanessa Renfer (37 voix) et Daniel Rotsch (36 voix) composent le nouveau Conseil communal de la commune de Laténa, un Conseil communal qui respecte les orientations politiques exprimées par la population lors des élections de ce printemps.

Au terme de la séance de constitution, tous·tes les membres du Conseil communal ont été longuement applaudi·e·s par l'assemblée qui s'était amassée à l'auditoire de Saint-Blaise.

Le Conseil communal *in corpore* s'est immédiatement rassemblé pour une photo à la suite de laquelle il s'est déclaré honoré de la confiance témoignée, conscient du travail à accomplir et déterminé à construire une commune au service de la population. Dans sa première prise de parole, Daniel Rotsch, président du Conseil communal de Laténa pour la première année, a insisté sur la création de la nouvelle commune et l'importance de « l'innovation dans le vivre-ensemble, le développement durable, et les services aux citoyennes et citoyens, jeunes et moins jeunes. »